

## Délais de livraison

La plupart des produits courants sont disponibles du stock. Pour des grandes quantités nous vous prions de nous faire savoir par avance vos prévisions.

Les articles non disponibles du stock sont à commander sur commande spéciale. Chaque commande spéciale fait l'objet d'une confirmation écrite et sera livrée selon la date de livraison indiquée dans la confirmation de commande. Les commandes spéciales sont irrévocables, les marchandises ne peuvent être, ni reprises, ni échangées. Les prix, le rabais et les délais de livraison sont mentionnés sur les confirmations de commandes.

Le prix, la remise de quantité et le délai de livraison sont indiqués sur la confirmation de commande. Les livraisons normales qui peuvent être envoyées directement du stock, ne seront pas confirmées séparément. La facturation sera faite s'il n'y a pas d'accord écrit définissant une autre date, aux prix et aux conditions du jour de la livraison.

Les commandes reçues avant 17.30 heures (vendredi 17.00 heures) sont expédiées le même jour. Les livraisons encombrantes, si elles doivent être livrées par camion, partent le lendemain.

## Revente

Les produits livrés par Igepa Adoc, ne doivent pas être exportés ni revendus par l'exploitation.

## Extrait de nos conditions générales de vente

L'acceptation des marchandises est considérée comme une reconnaissance de nos conditions de ventes.

## Prix

Tous les produits fournis par Igepa Adoc sont toujours facturés aux prix du tarif en vigueur au jour de livraison. Les prix s'entendent au départ de notre dépôt de Fulenbach, d'où les marchandises sont livrées. Les tarifs d'Igepa Adoc ne constituent pas une offre. Les prix de vente s'entendent hors TVA.

## Expédition et livraison

Sauf indication spéciale du client, Igepa Adoc choisit le mode d'expédition des produits. Ceux-ci transitent aux risques et périls du destinataire, même lorsque Igepa Adoc expédie les produits franco quelque soit le mode de transport choisi. Le client devra dès réception, s'assurer du bon état des colis et faire les réserves d'usage auprès du transporteur dans le délai légal prévu.

Le client est dans l'obligation d'apporter la preuve du manque ou défaut du matériel. Igepa Adoc s'efforcera d'observer les délais stipulés mais repousse toutes réclamations en dommages et intérêts pour retards dans les livraisons et n'accepte de ce chef, aucune annulation de commande.

## Réclamation et retour des produits

Si les produits ne sont pas conformes au bulletin de livraison ou à la facture, le client doit en aviser Igepa Adoc immédiatement ou, au plus tard dans les huit jours à dater de la réception des marchandises. Toutes réclamations devront être formulées par écrit et être accompagnées d'une copie du bulletin de livraison ou de la facture.

Seuls les biens dans leur emballage d'origine seront repris. Les métrages ne seront pas crédités.

Pour les coût administratifs, nous nous réservons le droit de facturer CHF 50.– par retour de matériel du client. Le retour de marchandise est à la charge du client.

## Garantie

Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la livraison. Si la livraison est retardée pour des raisons dont Igepa Adoc n'est pas responsable, le délai de garantie prend fin au plus tard 18 mois après l'avis d'expédition. Une réparation ou un remplacement ne déclenche pas de délai de garantie supplémentaire.

La garantie s'éteint prématurément si le client ou un tiers procède à des modifications ou à des réparations inappropriées ou si des mesures adéquates n'ont pas été prises immédiatement pour réduire le dommage au cas où un défaut se serait produit.

Igepa Adoc s'engage, à la demande écrite du client, à réparer ou à remplacer, selon son choix, aussi rapidement que possible toutes les parties de sa livraison qui ont été rendues inutilisables, preuves à l'appui, suite à l'utilisation de matériaux en mauvais état, une construction défectueuse ou une exécution déficiente, et ce jusqu'à l'expiration du délai de garantie.

Toute autre prétention, en particulier à des dommages et intérêts, à la résiliation du contrat et à la retenue de paiements, est exclue.

## Conditions de paiements

Les factures d'Igepa Adoc sont payables pour les installations et systèmes: Selon les conditions convenues sur contrat de vente ou à la commande.

Les consommables doivent être payés dans les 30 jours, net sans déduction.

## Retard dans les paiements

Sur les factures qui n'auront pas été payées dans le délai légal, nous débiteurons un intérêt de retard de 10% pro rata, à partir de 5ème jour après la date d'échéance (changement de taux réservé).

## Frais de transport et d'emballage

En général: CHF 25.– par livraison pour les commandes d'une valeur inférieure à CHF 300.– (hors TVA).

Pour les panneaux: CHF 75.– par livraison pour les commandes de panneaux d'une valeur inférieure à CHF 500.– (hors TVA) (Sur la facture sont indiqués CHF 25.– + CHF 50.–).

## Livraisons express

CHF 39.- par colis pour une livraison avec Swiss-Express. Livraisons express par camion sur demande.

## Tribunal compétent

Pour toutes les réclamations, le tribunal compétent et le lieu d'exécution est Saint-Gall.